



# Règlement et décharge

## **Règlement et conditions de participation - Le TriaDon Michel-Sarrazin 2024**

- Le TriaDon Michel-Sarrazin édition 2024 est un événement participatif individuel, en famille ou par équipe de 5 personnes maximum.
- Chaque participant, qu'il soit en individuel ou en équipe, doit avoir payé les frais d'inscription de 50 \$ avant la tenue de l'événement. Ce tarif est unique pour tous les participants en solo ou en équipe et est non remboursable. Les familles doivent quant à elles déboursier un frais d'inscription de 75 \$ pour deux adultes et leurs enfants de moins de 18 ans. Si un autre membre de la famille (parenté) veut s'ajouter il en coûtera 50 \$ par personne supplémentaire de 18 ans et plus.
- Le bloc famille est réservé aux parents, aux enfants, quel que soit leur âge, et aux proches d'une même famille. Le bloc sportif est réservé aux personnes de 18 ans et plus.
- Un participant ne pouvant pas se présenter le jour de l'événement peut se faire remplacer dans le même bloc horaire et la même activité sportive. Le remplaçant devra signaler sa présence à l'accueil, au Centre de glaces, avant de rejoindre le plateau de sa discipline. Le coût de l'inscription ne sera pas remboursé.
- Des modifications à l'inscription en matière d'activité physique (marche, course ou patinage) et d'horaire sont possibles jusqu'au 15 mars 2024, dans la mesure des places disponibles.
- Le participant peut choisir de faire une seule activité physique dans le même bloc horaire ou prendre part aux t activités offertes pour faire le TriaDon. Que le participant fasse une ou trois activités, un frais d'inscription de 50\$ pour les individus et 75\$ pour les familles, et une collecte de dons sont associés à chaque inscription.
- Les dons reçus et l'argent remis après 12 h le 24 mars 2024, jour du TriaDon, ne pourront pas être comptabilisés pour les éventuels prix et reconnaissances distribués le jour de l'événement. Un participant qui n'aurait pas atteint son objectif financier avant le 24 mars 2024 pourra participer mais devra communiquer avec la Fondation pour prendre entente sur la finalisation de sa collecte. Un délai supplémentaire ou autre arrangement pourra alors être proposé.
- Il est attendu des participants du TriaDon un comportement respectueux et bienveillant envers les employés, les bénévoles, les autres participants de l'événement et le public présent au Centre de glaces Intact Assurance.
- Le casque est fortement recommandé sur la glace.
- Advenant l'ajout de règles sanitaires, l'équipe du TriaDon s'engage à se conformer aux mesures sanitaires émises par le gouvernement du Québec et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). En cas d'annulation, l'événement ne sera pas remis et les frais d'inscription et les dons ne seront pas remboursés. Ils seront affectés directement à la cause de l'œuvre de Michel-Sarrazin.



### **Déclaration et décharge de responsabilité**

1. Je confirme être le participant et être âgé de 18 ans et plus en date de l'événement.
2. Je confirme être responsable des enfants à ma charge qui participe au défi et qui sont âgés de 18 ans et moins.
3. Je confirme avoir pris connaissance du règlement et des conditions de participation et j'accepte de m'y conformer.
4. J'autorise la Fondation Michel-Sarrazin à utiliser sans frais les photos et vidéos prises lors du TriaDon où je pourrais apparaître et à les utiliser pour une représentation de l'événement ou de l'organisation.
5. Je m'engage à respecter toutes les consignes sanitaires et les consignes de sécurité qui me seront communiquées et qui sont applicables au Centre de glaces Intact Assurance. Je reconnais que ma participation au défi sportif Le TriaDon peut comporter des risques et j'accepte librement tous les risques découlant de ma participation à cet événement.
6. Je reconnais et accepte que la Fondation Michel-Sarrazin décline toute responsabilité quant aux risques que peut comporter ma participation au TriaDon et qu'elle ne peut être tenue responsable de quelque dommage de quelque nature que ce soit (corporel, moral ou matériel) que je pourrais subir en lien avec ma participation à cette activité.
7. Par conséquent, je conviens de libérer et de tenir indemne la Fondation Michel-Sarrazin, les responsables de l'événement, le comité organisateur, les bénévoles, les commanditaires, les partenaires et leurs employés ainsi que toute autre personne participant ou présente à cette activité de toute responsabilité à l'égard de pertes, dommages ou blessures subis par moi-même à titre de participant ou à mes biens et qui peuvent découler ou survenir à l'occasion de ma participation à cette activité, et je renonce à tout droit relativement à ce qui précède.